



Rapport de pays ou de juridiction

ESTONIE

Site Web: <http://www.dp.gov.ee>

Résumé des questions centrales

Les modifications à la *Loi estonienne sur la protection des données personnelles* (LEPDP) sont entrées en vigueur le 18 février 2007. Ces modifications comprenaient des dispositions sur les secrets d'État – en effet, la LEPDP s'applique au traitement des secrets d'État contenant des données personnelles. En outre, la deuxième et nouvelle version de la Loi, promulguée le 15 février 2007 (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008) apporte plusieurs modifications liées à l'application de la Directive 95/46/EC.

Depuis le 18 février 2007, l'Inspectorat de la protection des données de l'Estonie se trouve sous l'autorité du ministère de la Justice.

En 2006, plusieurs affaires ont nécessité un effort coordonné de l'Inspectorat de la protection des données et ont suscité beaucoup d'attention de la part du public.

Une de ces affaires a été nommée « [traduction] Extraction de données du registre des personnes tenues de servir dans les forces armées ». L'Inspectorat de la protection des données a porté des accusations de méfait dans cette affaire. Une entreprise du nom de Mindworks Industries avait conclu une entente avec le ministère de la Défense nationale du Nord pour créer un registre de personnes tenues de servir dans les forces armées ainsi que des applications pour ce registre. Par la suite, cette société privée à responsabilité limitée est devenue une entreprise autorisée à traiter des données personnelles aux termes de l'article 8 de la LEPDP. En juin 2005, un des employés de l'entreprise a emporté avec lui, à la fin de son travail au ministère de la Défense nationale du Nord, une clé USB sur laquelle étaient stockées les données non chiffrées relatives à 302 067 hommes.

Ces données concernaient les citoyens de sexe masculin nés entre 1950 et 1987, c'est-à-dire toutes les personnes possédant des obligations de service militaire en république d'Estonie. Les données contenaient, pour chacun, un code d'identification personnelle, les nom et prénom, le nom du père et le lieu de résidence. L'employé a perdu la clé USB en question, avec toutes ses données, dans un parc public de Tallinn.

Cette perte est survenue parce que Mindworks Industries n'avait pas mis en œuvre les mesures de sécurité organisationnelles, physiques ou informationnelles prévues par la LEPDP pour le traitement des données personnelles. En mai 2006, l'Inspectorat de la protection des données de l'Estonie a rendu sa décision dans cette affaire : Mindworks Industries s'est vu imposer une amende de 15 000 couronnes estoniennes (environ 1 000 €, soit environ 1 440 \$CAN), pour des infractions aux alinéas 19(1)3), 19(2)6) et 19(2)7), de même qu'au paragraphe 20(3) de la LEPDP.

Au cours de la dernière année, les fonctionnaires de l'Inspectorat de la protection des données de l'Estonie ont participé à divers groupes de travail nationaux portant notamment sur les données électroniques relatives à la santé et aux maladies infectieuses, sur la transmission électronique des données et sur les identificateurs biométriques. Le système de santé électronique sera un système global intelligent de pointe qui permettra de recueillir, de sauvegarder et de traiter l'information sur la santé. Cette technologie de l'information et de la communication soutient et renforce la prévention, le diagnostic, le traitement, la surveillance et la gestion de la santé. Nos fonctionnaires ont participé à ce groupe de travail en tant que spécialistes de la protection des données et de la sécurité technologique.